

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, THOUE Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël,

Absents : ALFIERI Françoise pouvoir à MARGNAT Flavien
MARCOUX Jean-François pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine
SCEVOLA Damien

Approbation du dernier PV à l'unanimité

SYNDICAT DES EAUX – RAPPORT ANNUEL 2014 (délibération 2014/12)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2014 et établi par le Syndicat des Eaux Annonay Serrières.

PORTE DE DROMARDECHE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (délibération 2015/13)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation des charges de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 2 juillet 2015.

Au vu de l'évolution des charges transférées, la commune est concernée par la restitution de la compétence éclairage public et la prise de compétence par la communauté de communes de l'action culturelle et l'enseignement musical.

PORTE DE DROMARDECHE – MODIFICATION DES STATUTS (délibérations 2015/14 à 2015/17)

Quatre projets de modifications statutaires à approuver :

1. Adhésion de la communauté de communes à un autre EPCI
2. Suppression de la halte fluviale de la gestion d'équipements touristiques intercommunautaires
3. Suppression de l'ensemble conventuel de carrière de la gestion d'équipements touristiques intercommunautaires
4. Confirmation de l'engagement d'adhésion au syndicat mixte ADN

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour les 4 modifications statutaires

COMMUNE NOUVELLE – DEVIS DU BUREAU SPECIALISE ET REPARTITION DES DEPENSES (délibération 2015/18)

A la majorité, (abstentions de P.Y BESSET et B. BONOT) le Conseil Municipal :

- Approuve le devis actualisé du bureau d'études STRATORIAL FINANCES.
- Valide le tableau de répartition des dépenses entre les 5 communes, soit pour notre commune 3 004.00 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout avenant éventuel

REQUETE COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL (délibération 2015/19)

A la majorité (abstentions de MARGNAT Flavien et BONOT Bernard) le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Lyon, suite à la requête d'appel introduite auprès de cette instance, à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif du 18 juin 2015 relatif au permis modificatif de la salle d'animation rurale.

VIREMENT DE CREDITS (délibération 2015/20)

Madame le Maire informe que les travaux de la salle d'animation rurale étant empêchés, il y a lieu d'amortir tous les frais d'études payés à ce jour relatifs à ce projet.

Par conséquent, il est précisé que la commune ne récupérera pas la TVA soit une perte financière de 3 513 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour les virements de crédits nécessaires permettant les opérations comptables d'amortissement de ces frais d'études

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CDG07-MNT RISQUE PREVOYANCE (délibération 2015/21)

Madame Le Maire rappelle la délibération du 16 janvier 2014 validant l'adhésion de la commune à la convention de participation mise en place par le CDG07 et la MNT pour faire bénéficier l'agent de la collectivité, d'un contrat de protection sociale mutualisé pour le risque prévoyance. Madame le Maire informe qu'en raison de modifications portant sur les conditions d'adhésion aux garanties proposées et sur les taux de cotisations, il y a lieu de signer un avenant à la convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DOCUMENT D'URBANISME - CHOIX D'ELABORATION OU DE REVISION

Avant de se prononcer sur le choix retenu, le Conseil Municipal a demandé un délai de réflexion. Cette délibération est repoussée.

DIVERS :

Muret îlot propreté : présentation d'un nouveau devis de la société JBM à ANNONAY pour un montant de 5396 € TTC.

Ce devis est validé sous réserve de l'engagement de l'entreprise à remettre la terre en l'état.

Une procédure de péril sera engagée pour le hangar situé sur la parcelle A 317

Opération brioches du 5 au 11 octobre

Un appel aux bénévoles est lancé pour la distribution.

Merci de contacter Flavien MARGNAT ou Caroline THOUE

